



Ville de **TROIS-RIVIÈRES**

Séance du 23 Mai 2020

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la **GUADELOUPE**

Arrondissement de BASSE-TERRE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020**

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	dont Procurations
29	28	29	01

Vote	
A L'Unanimité	Pour : 29
	Contre : 00
	Abstention : 00

L'an 2020, le 23 Mai à 09:00, le nouveau Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni (compte tenu des mesures sanitaires) à la **SALLE BLONCOURT FRANCILLETTE**, lieu inhabituelle de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE**, Maire de la commune, pour la tenue de sa 1^{ère} session ordinaire de l'année (Installation des Conseillers Municipaux). Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 18 Mai 2020.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18 Mai 2020.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE – Mme Jocelyne RENIER épouse MOCKA – M. Jean-Philippe NOËL – Mme Marie-Agnès GIRAULT épouse SAINT-VAL – M. Louis LAROCHELLE – Mme Annie CHRISTOPHE – M. Jacques ANSELME – Mme Fabienne FARAJJE – M. Charly DARMALINGON – Mme Valérie ARICIQUE – M. Fulbert MIROITE – Mme Gilberte EUGENIE – M. Serge SACILÉ – Mme Ninette SAINTE-LUCE – M. Patrick LAVITAL – Mme Sabrina URGIN épouse FÉLER – M. Rémi Henri DUFLO – Mme Marylène ROCHEMONT – M. Charles-Henri DEVAUX – Mme Marie-Pierre DAMAS – M. Albert LOSAT – Mme Marie-Claude MARCIN épouse BIQUE – M. Alain SARREAU – M. Jimmy FAUSTA – Mme Sylviane MARSEILLE épouse BOURGEOIS – M. Frantz RUPAIRE – Mme Laurence LAROCHELLE – M. Claude JERSIER (28)

REPRÉSENTÉS : M. Claude MAGLOIRE ayant donné procuration à M. Claude JERSIER (01)

ABSENTS : (00)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Marylène ROCHEMONT a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Convocation du Conseil Municipal en date du :

23 MAI 2020

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

-de sa réception en PREFECTURE DE BASSE-TERRE le :

28 MAI 2020

-et de sa publication le :

28 MAI 2020

D_20200523_02

CRÉATION DES POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

- En vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ;
- Considérant que l'effectif légal du Conseil Municipal de Trois-Rivières est de 29 et que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints au Maire ;



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 23 Mai 2020

.../...

- Considérant la proposition de Monsieur le Maire de créer huit (08) postes d'Adjoints au Maire ;

Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal décide,

A l'Unanimité,

Article 1

La création de huit (08) postes d'Adjoints au Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE